

Tencin Toujours

Tencin pour Tous



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°10

FÉVRIER 2017

LE MOT DU MAIRE

L'année 2016 a vécu, elle laissera certainement en mémoire des souvenirs, des images que l'on aimerait ne plus revoir, celles de pays en guerre, celles de migrants fuyant l'invivable, celles d'attentats terroristes.

Dans la tourmente que nous traversons, il est plus que nécessaire de retrouver le bien vivre ensemble. Respectons nous les uns les autres, acceptons les différences qui sont une richesse et ne laissons pas la place à l'intolérance.

2017 va être une année importante pour notre pays avec des élections nationales qui vont permettre de fixer un cap, une direction et des projets pour les cinq années à venir.

J'appelle chacun d'entre vous à participer à ces élections. C'est cela défendre notre démocratie. Il faut que chacun puisse faire entendre sa voix.

Que 2017 nous permette de vivre en paix et redonne santé et sécurité à tous.

François Stefani



Plan Local d'Urbanisme – Préparer l'avenir

La deuxième réunion publique du Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée le jeudi 12 janvier à l'Espace Culturel de la commune.

L'objectif pour l'équipe municipale était de présenter à la population les projets d'aménagement préparant l'avenir de notre village.

Dans les grandes lignes, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) s'articule autour des grands axes suivants :

- la préservation d'un cadre de vie de qualité
- le maintien de l'attractivité de la commune
- le soutien d'une économie durable

Pour plus d'information, consulter le dossier complet sur le site de la commune www.tencin.net, onglet PLU.



Changement de président et de nom pour l'UDC-AFN 7 Laux

Le 4 novembre dernier à Pipay, en présence de Monsieur Hubert BORNENS, Président de l'UDC-AFN 74, Monsieur Pierre CHAUVET, Président de l'UNC DAUPHINÉ, de plusieurs élus de communes des 7 LAUX dont le Président du SIVOM et de nombreux adhérents, s'est tenue l'Assemblée Générale de la section "UDC-AFN 7 LAUX".

À l'issue de cette réunion et après plus de quarante années de présidence et de services dédiés au monde combattant, Pierre VARIN a passé le relais et confié le drapeau de la section à Patrick LE CAVELIER, Officier dans la Réserve Opérationnelle. Il a également été décidé de changer de nom à l'association qui s'appellera dorénavant "UNC 7 LAUX" afin de recruter et fédérer parmi les nouvelles générations de combattants et sympathisants.

Le nouveau président a rappelé que l'Union Nationale des Combattants est une association apolitique fondée au moment de la Première Guerre Mondiale, dont l'esprit et l'action repose sur une volonté d'union, de solidarité, de paix, de responsabilité et de citoyenneté.

Elle a pour but de regrouper l'ensemble des générations des femmes et des hommes qui ont porté, à un moment de leur vie, l'uniforme ou de sympathisants et d'assurer la défense de leurs droits moraux et matériels. Reconnue d'utilité publique, elle œuvre quotidiennement dans l'action civique de Mémoire en participant aux manifestations patriotiques, au travail de transmission auprès des jeunes générations et autres actions diverses.

Pour tout renseignement et demande d'adhésion: Patrick LE CAVELIER – p.lecavelier@orange.fr – 06.71.72.51.02



Pierre Varin a passé la main de la présidence de l'UNC 7 Laux

Éclairage public

Le Conseil municipal de Tencin a engagé une réflexion sur l'expérimentation d'une limitation de l'éclairage nocturne sur le territoire de notre commune.

Pourquoi limiter l'éclairage nocturne à Tencin ?

La vie a besoin de l'alternance du jour et de la nuit. Cette alternance règle la vie depuis son apparition sur terre : elle est fondamentale pour le bon fonctionnement de la plupart des organismes vivants (dont celui de l'être humain) qui ont développé des mécanismes physiologiques adaptés à ce rythme.

Au niveau national, le parc d'éclairage public et la quantité de lumière artificielle émise ont augmenté de près de 100 % ces 25 dernières années⁽¹⁾. Or cette situation a des conséquences préoccupantes tant en matière écologique et sanitaire qu'économique et sécuritaire. Ce sont pas moins de 10 000 communes françaises qui interrompent actuellement leur éclairage nocturne sur une plage comprise généralement entre 23h et 5h du matin et sur une durée moyenne de 4 à 5 heures d'extinction. Dans le Grésivaudan, c'est plus d'une quinzaine de communes (Villard-Bonnot, Crolles, Crêts en Belledonne, Allevard, Frogès, Bernin...) qui ont fait le choix d'un éclairage juste, économe des ressources et respectueux de la vie sur terre⁽²⁾.

Quels sont les principaux objectifs d'une telle opération ?

:: Réaliser des économies dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint par les politiques d'austérité.

- 20%⁽³⁾ : c'est la part de l'éclairage public dans les dépenses énergétiques d'une commune.
- 50%⁽⁴⁾ : c'est la part de l'éclairage public dans la consommation d'électricité de la commune.

Dans le contexte financier actuel contraint, la question de l'extinction nocturne de l'éclairage public devient fondamentale. Celle-ci représente un fort gisement d'économies financières simple à mettre en place. En éteignant 4 à 5 h par nuit on peut réaliser jusqu'à 30% d'économie sur la facture d'électricité. Pour la commune de Tencin c'est une somme qui pourrait être économisée et réinvestie dans la rénovation de notre réseau d'éclairage public.

:: Limiter la consommation d'énergie et diminuer notre empreinte écologique

- Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques,
- Pour préserver les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées (pétrole, uranium, gaz, etc.)

Un potentiel de 40 à 75% d'économies d'énergie est dès aujourd'hui possible en modernisant les installations et en paramétrant une extinction nocturne.



:: Protéger la biodiversité de notre village inséré entre les corridors biologiques reliant les coteaux à l'Isère

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

:: Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine

L'alternance jour/nuit est essentielle aussi pour l'homme. L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

:: Préserver le ciel nocturne pour faire une place à l'Univers dans nos vies

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.

Tencin, comme d'autres communes, a déjà participé à la manifestation du « Jour de la nuit » qui a lieu chaque année à l'automne. Avec l'extinction de l'éclairage public, restituons au ciel nocturne sa profondeur et sa beauté énigmatique.

:: Respecter la loi

La pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets⁽⁵⁾. « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet des mesures de prévention, de suppression ou de limitation »⁽⁶⁾.

:: Limiter les nuisances et la vitesse

L'extinction nocturne stoppe les éventuelles nuisances sonores tardives, provoquées par des regroupements sur des zones habituellement éclairées. Automobilistes et cyclo-motoristes ont le réflexe de réduire leur vitesse dans une rue ou route non éclairée. Ainsi moins d'accidents sont observés dans les villes et villages pratiquant l'extinction nocturne.

Vie pratique

Éclairage public – Bon à savoir

L'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse de la criminalité et de la violence. En effet, les statistiques de la Gendarmerie Nationale montrent qu'il y a moins de délits dans les zones non éclairées et 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour⁽⁷⁾.

86 % des Français se disent prêts à accepter d'éteindre l'éclairage public inutile en milieu de nuit⁽⁸⁾.

Dans les semaines à venir

Afin d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens tout en réalisant des économies qui nous permettront de rénover notre réseau, nous allons mettre en place une expérimentation de limitation de l'éclairage public sur la commune à compter du mois de mars 2017 sur un cycle annuel.

Du mois d'octobre à la fin avril, les luminaires seront éteints de 23h 30 à 4h 00.

De mai à septembre l'extinction sera programmée à 00h, sans rallumage en fin de nuit.

L'expérience concernera l'ensemble du territoire de la commune et fera l'objet, à l'issue de la période d'essai, d'un bilan partagé au cours d'une réunion publique qui permettra d'ajuster le dispositif.

Enfin, sur les principaux axes (RD 30 et RD 523) une signalétique sera mise en place dès le début de la phase de test, ainsi qu'un dispositif de réflecteurs au sol qui permettront de sécuriser la traversée de notre village.

(1) https://www.anpcen.fr/?id_rub=1&id_ss_rub=127&id_actude_tail=125

(2) http://www.nuitfrance.fr/?page=extinctions&partie=liste-communes&classer=id_dpt&dep=820&fe=1&feuille=42#tableext

(3) D'après étude de l'ADEME.

(4) D'après étude de l'ADEME.

(5) Parmi les principales, la loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite Grenelle 1, la loi n°2010-788 de juillet 2010, l'article L 538-1 du code de l'environnement ou encore le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011.

(6) D'après l'article 41 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite Grenelle 1

(7) D'après l'Observatoire National de la Délinquance et des Ripostes Pénales (ONDRP)

(8) D'après une enquête Harris Interactive de la Fondation européenne pour le climat, CESE, 12/06/2013.

Travaux Vieille rue

La deuxième tranche de l'aménagement de la Vieille rue va débuter courant mars par l'enfouissement des réseaux secs (EDF et téléphone). Ceux-ci concernent la Vieille rue de la rue du Clos à la rue de l'Église, la rue du Cèdre la rue de l'Église et la place Abbé Calès.

Pour limiter l'impact des nuisances les riverains seront tenus informés régulièrement.



Compost à disposition

À la demande de la commune et comme chaque année, le SIBRECSA va déposer deux tas de compost en libre service à toute la population tencinoise. L'un sera situé à l'entrée des jardins familiaux côté RD 523 ; l'autre, à la sortie du village en direction de Goncein au niveau du rond-point.



Renouvellement du Conseil Municipal des Enfants – le 8 avril 2017

Après deux années de mandat bien remplies, le Conseil Municipal des Enfants de Tencin va être renouvelé le 8 avril 2017. Les modalités pour faire acte de candidature et pour participer au vote seront diffusées par le biais des écoles prochainement.



Conseil municipal



Conseil municipal du 29 août 2016

1. Rapport d'activité de la Communauté de communes

Document à la disposition du public.

2. Création de postes

Adaptation des postes.

3. Autorisation de destruction de livres pour l'entretien régulier du fonds de livres de la bibliothèque

Validation du désherbage régulier du fonds.

4. Détermination du taux de subvention à verser aux particuliers dans le cadre du programme de rénovation des façades

Taux de subvention fixé à 30 % avec un plafond maximum de 3 000 €.

5. Remboursement frais d'équarrissage réglé par la commune par défaut d'un particulier

Prise en charge du montant de 550 € par le centre équestre.

6. Exonération de PAE pour le multi accueil et le bâtiment de la sauvegarde

Validation de l'exonération.

7. Modifications statutaires de la Communauté de communes

Validation des modifications statutaires de la CCPG.

8. Détermination du tarif cantine/garderie pour les enfants non-inscrits à la cantine

Si l'enfant ne peut être récupéré immédiatement par ses parents et reste en cantine, il est facturé à 1,90 € de garderie (tarif du quotient familial le plus élevé) + 10 € de frais de repas (repas issu de conserve), soit 11,90 €.

9. Mission Sécurité Protection Santé pour les travaux de la Vieille rue

Autorisation donnée au maire de signer la proposition de services du cabinet Alpes Contrôles pour un montant de 2 136 €.

10. Vente de la gare par la SNCF

Suite au souhait de la SNCF de vendre la gare de Tencin, la commune n'entend pas se porter acquéreur, mais entreprendra toutes les démarches nécessaires pour empêcher cette vente. En effet, compte-tenu du développement de la commune, et de la faiblesse des transports en communs routiers à Tencin, il serait souhaitable que la gare rouvre en tant que point d'arrêt. Pour ce faire les parlementaires locaux, le président de la Communauté de communes et le vice-président du Conseil régional délégué aux transports seront contactés pour nous appuyer dans notre démarche.

11. Acquisition d'une partie de la parcelle B1152 appartenant à M. DARMEDRU Gilbert

Autorisation donnée au maire d'entreprendre ces démarches.

12. Demande d'emplacement de stationnement par Monsieur RIZZO

Étude de la faisabilité de la demande.

13. Demande de subvention au Conseil départemental et au titre de la DETR pour les travaux d'aménagement du terrain contigu à l'école élémentaire

Mandat donné au maire pour la constitution des dossiers, cette opération sera à inscrire dans le budget 2017.

Fin de la séance ■

Conseil municipal du 25 octobre 2016

1. Décisions modificatives dans les budgets principal et annexe

a. Budget principal

Nouvelles inscriptions équilibrées en dépenses/recettes à hauteur de 102 845 € en fonctionnement et 24 379 € en investissement.

b. Budget eau et assainissement

Mouvements de 9 189 € ne modifiant pas la confection initiale du budget.

2. Dématérialisation de la chaîne comptable

Dans le cadre des réformes engagées par le gouvernement, la commune a procédé à la dématérialisation du traitement des factures.

3. Participation financière aux frais de fonctionnement de la CLIS de Crolles

Versement de 918,62 € à la commune de Crolles pour un enfant de Tencin scolarisé.

4. Demande d'acquisition d'une partie du « Vieux Passage » par deux riverains

Refus de la demande d'acquisition d'une partie de ce chemin.

5. Mise en vente par SDH de 12 logements du parc de Grande Terre

Avis consultatif favorable sur la proposition financière de la SDH concernant ces prix de vente.

6. Rapport de la commission de transferts des charges de la CCPG

Validation de ce rapport.

7. Dossier BAYRAM : demande de subrogation par le cabinet Allianz

M. BAYRAM, suite à la réalisation de travaux non autorisés sur sa propriété a été condamné à verser la somme de 500 € au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale, à la commune en juillet 2014. Nous sommes saisis par le cabinet Allianz, dans le cadre de la subrogation prévue dans les dispositions générales de notre contrat de protection juridique afin de lui reverser cette somme suite à l'assistance apportée dans ce dossier.

Validation du remboursement de cette somme au cabinet Allianz.

8. Convention commune/Sarl BIOME pour la réalisation de logements dans la propriété MAZET

Cette opération immobilière va nécessiter d'amener les réseaux en limite de propriété, compte-tenu des travaux actuellement en cours à proximité, il serait préférable que la commune réalise ces travaux plutôt que de rouvrir la chaussée dans peu de temps.

Proposition de conventionner avec la sarl BIOME afin de fixer la compensation financière versée par cette dernière pour les travaux réalisés par la commune.

Validation de cette proposition.

9. Demande de subvention au SÉDI pour la remise en état des coffrets électriques

Coût de cette opération : 12 280 €, montant qui peut être subventionné par le SÉDI à hauteur de 60 %.

Autorisation donnée au maire de déposer un dossier de subvention auprès du SÉDI.

10. Désignation du géomètre chargé du découpage des parcelles pour la réalisation du périmètre de protection du captage de Vigne Close

Dans le cadre de la réalisation du périmètre de protection du captage de Vigne Close, la commune doit se porter acquéreur de 2 parcelles.

Pour réaliser ces acquisitions, il faut avoir recours aux services d'un géomètre. Trois cabinets ont été consultés et deux ont répondu : le cabinet AGATE pour un montant de 3 840 € et le cabinet CEMAP pour un montant de 2 253,44 €.

Décision de retenir le cabinet CEMAP pour la réalisation de cette prestation.

11. Demande de subvention au Conseil départemental pour les travaux de cheminement piétons dans le parc de la mairie

Autorisation donnée au maire de déposer ces dossiers auprès du Conseil départemental.

12. Demande de subvention auprès de la Communauté de communes pour les travaux de valorisation du lavoir.

Mandat donné au maire afin qu'il dépose un dossier de subvention auprès de la Communauté de communes.

13. Divers

a. Demande de local de stockage et d'une salle de réunion par le comité des fêtes.

M. SPOLITINI est mandaté pour gérer l'inversion du stockage du matériel du kickboxing (pièce côté rue) avec celui du comité des fêtes (sous la scène).

b. ENEDIS est susceptible de donner des aides pour améliorer l'aspect des transformateurs.

Cette aide est de 500 € par poste. M. FOIS contactera ENEDIS pour voir les conditions générales à mettre en œuvre pour bénéficier de cette aide.

c. Extinction de l'éclairage public

Études des sites et horaires à prévoir pour la mise en œuvre de ce projet.

d. Rapport sur l'eau

Chute de rendement qui passe de 94,8 % à 88 %. L'achat d'eau à Theys passe de 27 000 à 36 000 m³ suite à un problème de production d'eau cet hiver. Le prix du m³ assaini passe de 3,69 à 3,99 €/m³.

e. Courrier de Mme MENDEZ

Madame MENDEZ fait acte de sa désapprobation concernant la dénomination du parking Fofu, en « Place du 19 mars 1962 ».

Fin de la séance ■



Conseil municipal du 8 décembre 2016

1. Contrat d'affermage du réseau d'eau potable

La commission d'appel d'offres a retenu VEOLIA pour accompagner la municipalité dans la gestion du réseau d'eau potable à compter de 2017 et pour une durée de 8 ans. Autorisation donnée au maire de signer le nouveau contrat d'affermage avec VEOLIA, ainsi que le règlement de service.

2. Tarifs des prestations communales pour 2017

a. Location des appartements

Les loyers seront révisés selon l'indice INSEE de la période de référence aux différentes dates anniversaires des signatures des baux.

b. Location des garages

Mêmes dispositions que pour les loyers des appartements

c. Location de la salle des fêtes

Proposition de passer le prix de location de l'espace culturel de 350 à 360 € pour le week-end. Les autres tarifs seront inchangés, soit 80 € la demie journée, 130 € la journée en semaine, 600 € la caution et 60 € le droit de réservation.

d. Tarif du m³ d'eau et du m³ assaini

Proposition de passer le tarif de la part communale pour les compteurs de Ø 15 à 0,80 €/m³ et 15 € pour la part fixe. Les tarifs du délégataire étant 0,8214 €/m³ et 43,45 € pour la part fixe.

Proposition de tarifs de la part fixe pour les compteurs de Ø 20 : 25 €, Ø 30 : 50 €, Ø 60/65 : 200 €, Ø 80 : 300 €. Proposition de ne pas changer le tarif du m³ assaini.

Validation de l'ensemble de ces propositions.

3. Détermination des tarifs pour le concert du 11 décembre 2016

Adultes : 20 €, 10 à 18 ans : 10 €.

Validation de ces propositions.

4. Convention de mise à disposition du bassin du centre nautique intercommunal

Autorisation donnée au maire de signer cette convention.

5. Création d'un poste d'adjoint technique 1^{re} classe et clôture d'un poste d'adjoint technique 2^e classe

Validation de la proposition.

6. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{re} classe et clôture du poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe

Validation de la proposition.

7. Modification de l'article 4 de la délibération n°2086 du 22 juin 2015 relative au régime indemnitaire du personnel communal

« Chaque jour d'absence sera décompté dès le premier jour d'arrêt, en fonction du temps de travail de chaque agent ».

8. Décision modificative dans le budget principal

Modification du budget de fonctionnement d'un montant de 4 000 € en dépenses et en recettes. Pas de modification des montants en investissement.

9. Divers

a. Contrat de prestations de service avec VEOLIA pour le contrôle des hydrants

Autorisation donnée au maire de signer le contrat avec VEOLIA si le coût proposé par la CCPCG est supérieur à celui proposé par VEOLIA.

b. Rapport de synthèse des P.F.I.

Document à la disposition des élus.

c. Rapport de Grenoble Alpes Métropole

Document à la disposition des élus.

d. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2^e classe en CDD à temps complet.

Validation de la proposition.

e. Droit de garage pour le camion pizza de M. Rizzo

Proposition de louer l'emplacement pour 51,06 € par trimestre.

Validation de la proposition.

f. Avenant n°1 au marché de travaux pour la requalification patrimoniale et paysagère des rues du vieux bourg

Avenant d'un montant de 8 758,68 € TTC.

Autorisation donnée au maire de signer cet avenant.

g. Demande de pose d'une jardinière sur le trottoir devant chez M. et Mme Billon

Avis défavorable pour cette demande.

h. Programmation par ENEDIS de l'habillage des transformateurs

Participation possible de 500 € d'ENEDIS pour l'habillage du poste Vieille rue/rue du Clos.

i. Sécurisation des écoles et établissements scolaires

Suite à une note du préfet et de la directrice de l'Éducation Nationale, proposition de réalisation d'une étude pour mise en place d'un système de vidéosurveillance aux abords de l'école et éventuellement du centre de loisirs, avec possibilité d'obtenir une aide du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Autorisation donnée au maire d'entreprendre cette étude.

j. Propriété Mazet, Vieille rue

Le permis pour un projet de 24 logements a été refusé. Le promoteur va en déposer un autre à la baisse. La municipalité étudie un projet de parking pour les riverains sur la parcelle.

La demande d'un riverain pour que la municipalité se porte acquéreur de la propriété est déclinée du fait du coût excessif de l'opération qui ne pourra pas être équilibrée.

k. Ouverture de crédits pour le budget 2017

Ouverture de crédits d'un montant de 14 400 € (PLU), 7 552 € (église), 17 678 € (travaux Vieille rue).

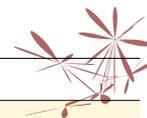
l. Accès à Vigifoncier

M. Sommard désigné représentant de la commune auprès de la Communauté de communes.

Fin de la séance ■

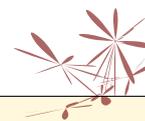
État Civil 2016

Naissances



MOUZIN Eliotte, Fanny, Laëtitia, Céline	Le 17 janvier à Saint Martin d'Hères
CHILLOUX Noé, Didier	Le 27 janvier à Saint Martin d'Hères
FOVEAU Joseph, Marcel	Le 29 janvier à Saint Martin d'Hères
DUCHALET Anna, Jade	Le 29 janvier à Saint Martin d'Hères
DUCHALET Enzo, Lilian	Le 29 janvier à Saint Martin d'Hères
SZLAPKA Axel	Le 13 février à La Tronche
LOPEZ Mia	Le 22 février à La Tronche
SCHEID Stany Peter	Le 3 mars à La Tronche
HECHT Raphaël Alexis	Le 14 mars à Saint Martin d'Hères
MOLLIER-SABET Gianni, Tony, Domi	Le 21 mars à Saint Martin d'Hères
EL MARRAHI Noam, Robin, Adam	Le 12 avril à Grenoble
BONNET Trystan, Marc, Charles	Le 23 avril à La Tronche
VIALLET Mayron, Christophe, Stéphane	Le 25 avril à La Tronche
BALAZS Messi, Vilmos	Le 20 mai à La Tronche
DUPONT Marion, Christine, Gabrielle	Le 25 mai à Tencin
CHAPU BEAUFILS Sasha, Solan	Le 10 juin à Grenoble
SEGOVIA Evan, Roald, Chayton	Le 18 juin à La Tronche
BACOU Noah	Le 22 juin à La Tronche
BERTHELON Jules, Bastien	Le 10 juillet à Saint Martin d'Hères
CHAIX Lina	Le 16 juillet à La Tronche
PEYSSELIER Mathis, Julien, Michel	Le 24 juin à La Tronche
GAUDE Lilou, Emma	Le 30 juillet à La Tronche
MASSON Tino, Guy, Jean	Le 1 ^{er} août à Saint Martin d'Hères
COVACI Ioana-Larissa	Le 3 septembre à La Tronche
BON Léonie, Laura, Chloé	Le 16 septembre à Saint Martin d'Hères
TERRITORIO William, Jacques, Georges	Le 17 septembre à Chambéry
METAYER Clémence, Jacqueline, Nadine	Le 21 septembre à Saint Martin d'Hères
TOBBI Valentin	Le 30 septembre à Saint Martin d'Hères
GAMBRO Clara	Le 3 octobre à Saint Martin d'Hères
BRUNET-MANQUAT-PERRACHE Hector, Harold, Jean	Le 4 octobre à Saint Martin d'Hères
SOMMARD Mathéo	Le 6 octobre à Saint Martin d'Hères
PORFIDO Naël, Leny, Killian	Le 19 octobre à La Tronche
VO Eloha, Kim-Anh, Jade	Le 31 octobre à La Tronche
MAUREL MARTIN Aymeric, Jean-Michel	Le 31 octobre à La Tronche
LABRUDE Adrien, René, Erick	Le 4 novembre à La Tronche
COUP-LA-FRONDE Nina, Sylvie, Lara	Le 15 novembre à Saint Martin d'Hères
LANNUZEL Arthur, Bruno, Daniel	Le 28 novembre à La Tronche
OGNIBENE Mattéo	Le 3 décembre à Grenoble
ALIAS Tobyas	Le 5 décembre à Grenoble
HYVERNAT Moussa	Le 27 décembre à Saint Martin d'Hères

Mariages



MIARD Jean-Michel, André et BERNARD Peggy, Chantal, Françoise	Le 18 juin
GALLIN Béranger, André, Louis, et SARRAIL Sandrine	Le 25 juin
CHUZEVILLE-HENRY Patrick, Guy, Serge et MARCHANDISE Maryse, Claire	Le 25 juin
DEVIDAL Nicolas et ANDRU Laure, Joëlle, Jeanne	Le 25 juin
VIALON Isabelle, Christiane et TOYER Alisson, Marie-Jeanne, Germaine	Le 28 juillet
KARRIERE Johann et SALAÛN Emmanuelle, Corinne	Le 3 septembre
CHABAUD Fabien et RIPOLL Bertille-Bérangère, Barbara, Inès	Le 3 septembre
BALY Guillaume Florian et DENANS France, Marie-Christine, Arlette	Le 17 septembre
VIRONE Joseph et COMPAGNIN Brunette	Le 8 octobre
DARMEDRU Gilbert, Dominique et BERNARD-BOULAUD Christine	Le 10 décembre
LOPEZ Romain, François et GAUDE Magalie, Simone, Georgette	À Échirrolles

Décès



JOUFFRAY Maurice, Jean	Le 19 janvier à Castelnau-le-Lez (Hérault)
PAGANONI Claude	Le 24 mars à Saint-Ismier
BATTARD André, Antoine	Le 3 avril à Tencin
DE NALE Yves-Cécil	Le 14 avril à La Tronche
VINIT Veuve GROS Lucienne, Simone	Le 18 juin à Besayes (Drôme)
MAZET Gilbert, Maurice	Le 2 août à La Tronche
DALET épouse GUERRAZ Christiane, Alice, Pierrette	Le 6 août à Saint-Martin-d'Hères
RENAUD Armelle	Le 17 août à Tresserve (Savoie)
SPOLITINI Franck	Le 9 septembre à La Tronche
FERRIER Veuve POUCHOT-ROUGE-CEZARD Armance	Le 28 septembre à Tencin
MUNOZ Guy	Le 29 septembre à La Tronche
DARMAISIN épouse SARRA-GALLET Odette, Marguerite	Le 31 octobre à La Tronche
GAUDILLAT Pierre, Louis, Charles	Le 16 décembre à La Tronche
MARTINET Roger, Charles	Le 29 décembre à Tencin



Carte d'accès en déchetterie



Communiqué de presse

Le Grésivaudan met en place la carte d'accès en déchetterie à partir de janvier 2017 : première étape à Saint-Ismier

Le Grésivaudan a décidé de mettre en place une gestion par carte des entrées en déchetteries dans un souci d'équité d'usage du service et de suivi rigoureux d'exploitation. Ce dispositif permettra également une meilleure gestion des flux de circulation sur les plateformes et renforcera le rôle de conseil des agents de déchetterie. Première étape à Saint-Ismier dès le 9 janvier 2017 puis à Crolles au printemps, à Saint-Martin d'Uriage cet été et au Touvet à l'automne.

Pour qui ?

Pour les particuliers : cette carte (une par foyer) s'adresse aux habitants des 46 communes du territoire. Même si les déchetteries gérées par le SIBRECSA* ne sont pas concernées, les habitants du Haut Grésivaudan pourront la demander pour utiliser les déchetteries situées au sud du territoire.

Pour les professionnels : les entreprises et collectivités sont aussi concernées par cette carte d'accès (modalités spécifiques : www.le-gresivaudan.fr/dechetteries)

Comment ça marche pour les particuliers ?

Il suffira de présenter sa carte sur un lecteur situé à l'entrée des sites pour déclencher l'ouverture de la barrière. Chaque usager pourra déposer gratuitement en déchetterie 30m³ de déchets par an (volume estimé par les gardiens de déchetteries). Au-delà, le service deviendra payant.

Comment se procurer la carte ?

Des permanences seront organisées dans les 4 déchetteries concernées. Rendez-vous à Saint-Ismier à partir du 9 janvier, du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Se munir d'une pièce d'identité et de son avis de taxe foncière ou taxe d'habitation. Après le 31 mars, il sera possible de faire établir sa carte à la Direction de la gestion des déchets située à Montbonnot ou via le site www.le-gresivaudan.fr/dechetteries

Renseignements au 04 76 08 03 03 et rendez-vous sur www.le-gresivaudan.fr/dechetteries

Calendrier 2017 de mise en place des cartes d'accès en déchetterie :

- Saint-Ismier du 9 janvier au 1er avril
- Crolles du 3 avril au 1er juillet
- Saint-Martin d'Uriage du 4 au 29 juillet et du 29 août au 30 septembre
- Le Touvet du 2 octobre au 23 décembre

*Le Syndicat Intercommunal du BReda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA) gère les déchetteries de Pontcharra, Le Cheylas et Crêts en Belledonne.

Pierre-François TRANCHAND - Directeur de la communication et de la concertation
Standard : 04 76 08 04 57

NOUVEAU !

ACCÈS PAR CARTE DANS 4 DÉCHETTERIES DU GRÉSIVAUDAN

DÈS
JANVIER
2017

DÉCHETTERIES DE SAINT-ISMIER, CROLLES, SAINT-MARTIN-D'URIAGE ET LE TOUVET



OBTENIR VOTRE CARTE D'ACCÈS, 3 POSSIBILITÉS*

► **Directement en déchetterie**

Saint-Ismier du 9/01 au 1/04/2017 - du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Crolles du 3/04 au 1/07/2017 - du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Saint-Martin-d'Uriage du 4/07 au 29/07 et du 29/08 au 30/09/2017**

Le Touvet du 2/10 au 23/12/2017 - du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

► **Sur le site www.le-gresivaudan.fr/dechetteries**

► **À la Direction de la Gestion des déchets du Grésivaudan**

115, allée de Galilée - 38330 Montbonnot-Saint-Martin

Ouvert au public **du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h**

** selon les nouveaux horaires d'ouverture à compter du 2 janvier 2017 :
du mardi au jeudi de 13h à 17h45, le vendredi de 10h à 17h45, le samedi de 8h30 à 17h45

IMPORTANT votre carte d'accès est obligatoire à partir du :

Saint-Ismier	Crolles	Saint-Martin-d'Uriage	Le Touvet
1^{er} avril 2017	1^{er} juillet 2017	1^{er} septembre 2017	1^{er} janvier 2018

*Voir liste des documents à fournir
sur www.le-gresivaudan.fr/dechetteries

⌘ Élagage

Nos services sont régulièrement sollicités pour des problèmes d'élagage. Voici les règles à respecter.

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin au niveau de la limite séparative.
- Le voisin n'a pas le droit de couper les branches qui dépassent mais il a le droit d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparative, même si l'élagage risque d'entraîner la mort de l'arbre.
- Si les plantations occasionnent des troubles anormaux sur le terrain du voisin, ce dernier est en droit d'exiger de faire cesser ces troubles et de plus, de demander des indemnités pour les préjudices subis et ce, même si les distances de plantation ont été respectées (ex : racines qui détériorent le terrain du voisin, feuilles qui bouchent les gouttières, perte d'ensoleillement...)



⌘ "Le chien de mes voisins aboie, que faire ?"

Difficile de conserver son calme lorsque le chien de votre voisin aboie en pleine nuit ou tout au long de la journée.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, cela est considéré comme un bruit normal que peut exercer un animal. Par contre, la loi sanctionne les propriétaires d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter la gêne pour le voisinage (art 1334-31 et art 1334-7 à 1334-10 du code de la santé publique) « aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé... »

Avant de recourir aux forces de l'ordre, essayez d'aller parler avec votre voisin qui, peut-être, n'est pas conscient de la gêne que procure son animal.

Dans un second temps, ou en cas de refus de discussion, vous pouvez adresser un courrier au propriétaire de l'animal, lui rappelant les textes en vigueur.

Si rien ne change, faites alors appel aux forces de l'ordre qui pourront verbaliser.

⌘ Les plantations en bordure de voies publiques

L'entretien des plantations en bordure des voies publiques est à la charge du propriétaire riverain dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Le maire peut mettre en demeure les propriétaires riverains à procéder à l'élagage des arbres qui débordent sur le domaine public. Il peut faire procéder aux frais du propriétaire à cet élagage si la mise en demeure n'est pas suivie d'effet.

(art R2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales – art L 114 du code de la voirie – art R 161-24 du code rural – art 671 du Code Civil)



⌘ Stationnement

Pour des mesures de sécurité le stationnement sur la voie publique est soumis à des règles strictes. La sécurité des personnes et des biens pourraient être mises en danger si ces règles ne sont pas respectées. Les exemples ne manquent pas :

- stationnement sur trottoir
- stationnement à proximité des passages protégés
- stationnement ne laissant pas une largeur suffisante pour permettre l'intervention des services de secours.

L'équipe municipale consciente des dangers que représente le stationnement anarchique travaille à l'élaboration d'un plan de circulation qui sera présenté aux riverains des secteurs concernés (Cruzilles – Grande Terre – Route d'Hurtières – Vieille rue) au cours de réunions ou par bulletins d'information.

Multi accueil

La construction du multi accueil et du Relais Assistantes Maternelles (RAM) avance et leur ouverture est en principe programmée pour la rentrée 2017/2018.

Les demandes d'inscription et les demandes d'emploi doivent être adressées au service petite enfance de la Communauté de communes « Le Grésivaudan ».



Vous partez en voyage ? Vos pièces d'identité sont-elles à jour ?

Afin de mieux préparer vos voyages, assurez-vous que vos papiers d'identité sont à jour. En effet, **le délai de renouvellement est d'au moins 1 mois** pour obtenir une carte d'identité, voire plus en période d'été. Elle est obligatoire, même pour les pays appartenant à la Communauté européenne.

Il n'existe aucune dérogation. Les seules urgences acceptées sont : motif professionnel et décès !

Le récépissé, preuve de dépôt d'une demande de renouvellement de pièce d'identité, n'est pas un titre de circulation et n'autorise pas le passage aux frontières.

La mairie ne peut fournir AUCUN document pouvant remplacer une carte d'identité ou un passeport. Soyez prévoyant !

PUB...

DHALLUIN RENOVATION
Entreprise générale du bâtiment
Rénovation en second œuvre

Dhalluin Matthieu
Artisan qualifié
matthieu-dhalluin@orange.fr

140 rue du cèdre
38570 TENCIN
0676077086

www.facebook.com/dhalluinrenovation

Les infos de la bibliothèque

Les horaires

Lundi : 16h30-18h
Mercredi : 10h-12h et 13h30-18h
Vendredi : 16h30-19h
Samedi : 10h-15h non-stop

Fonds Audio

Depuis le 3 février 2017, l'ensemble des CD audio a été échangé. Retrouvez 420 nouveautés musicales dans tous les genres : Jeunesse, Rock, Chanson Française, Musique du Monde, Electro, etc.

Boîte à livre

À partir de février, une boîte de retour de documents sera installée devant la bibliothèque afin de rendre vos livres, CD, DVD à tout moment.

Le réseau des Bibliothèques

L'intégration de votre bibliothèque dans le réseau des bibliothèques du Grésivaudan

Ce printemps, la bibliothèque de Tencin va à son tour rejoindre le réseau informatique du Grésivaudan.

Pour ce faire, les données informatiques bibliographiques vont être migrées vers le nouveau catalogue commun aux 36 bibliothèques du réseau. La bibliothèque sera donc fermée une dizaine de jours pour effectuer ce transfert. La date exacte sera indiquée sur le site Internet et à l'accueil.



CRIT'AIR

Le dispositif des Certificats Qualité de l'Air est entré en vigueur à partir du 1^{er} novembre 2016 pour les 49 communes de la métropole grenobloise, et les voies d'accès aux péages de Crolles et de Voreppe.

Il existe 6 types de Certificats, nommés "Crit'air". Ce sont des vignettes de couleur différente selon le type de véhicule, sa motorisation et sa date de mise en circulation.

Le dispositif prévoit :

- Une vitesse réduite de 20 km/h dès le 2^e jour du pic de pollution sur les voies où elle est supérieure ou égale à 90 km/h sur les territoires cités ci-dessus et, sur l'A 51, l'A 480, l'A 48 entre les péages de Vif et Voreppe, l'A 41 entre le péage de Crolles et la Carronnerie à Meylan, elle sera limitée à 70 km/h.

- À partir du 5^e jour de persistance d'un pic de pollution de l'air, ou de dépassement d'un certain seuil, seuls les véhicules munis d'un Crit'Air auront le droit de circuler sur les 49 communes du territoire métropolitain. En parallèle, un accompagnement tarifaire sera déployé dans les transports en commun, les parkings relais et le Métrovélo.

En accompagnement : un ticket à la journée pour les transports en commun (TAG, Grésivaudan et Voironnais), et demi-tarif pour le Métro-vélo.

- À partir du 7^e jour, en plus des véhicules non équipés de Crit'Air, les véhicules Crit'Air 4 et 5 ne pourront pas circuler.

En accompagnement : les transports en commun (TAG, Grésivaudan et Voironnais) et les Métrovélo seront alors gratuits pour tout le monde.

L'information sera diffusée entre autres la veille dès 15 heures par Le Dauphiné Libéré, France Bleue Isère et les panneaux à messages des voies urbaines.

Le certificat qualité de l'air permet de distinguer les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants atmosphériques. Il existe 6 catégories de certificats. Ce document sécurisé se colle sur le pare-brise du véhicule. Il est délivré à partir des informations figurant sur la carte grise du véhicule.

DATE DE LA 1 ^{re} IMMATRICULATION	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE ESSENCE	VÉHICULE DIESEL
APRÈS LE 01/01/11		 EUROS ⑤ & ⑥	 EUROS ⑤ & ⑥
ENTRE LE 01/01/06 ET LE 31/12/10		 EUROS ④	 EUROS ④
ENTRE LE 01/01/01 ET LE 31/12/05		 EUROS ② & ③	 EUROS ③
VÉHICULES PARTICULIERS ENTRE LE 01/01/97 ET LE 31/12/00		 EUROS ② & ③	 EUROS ②
VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS ENTRE LE 01/10/97 ET LE 31/12/00		 EUROS ② & ③	 EUROS ②
VÉHICULES PARTICULIERS AVANT LE 01/01/97		SANS CERTIFICAT	
VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS AVANT LE 01/10/97		SANS CERTIFICAT	

La classification est valable pour toute la durée de vie du véhicule. Il s'agit d'un outil pour améliorer la qualité de l'air. Le certificat permet aux collectivités territoriales de moduler leur politique de stationnement et de circulation afin d'encourager l'usage des véhicules les moins polluants. Le certificat qualité de l'air concerne tous les véhicules routiers : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars. Le dispositif est le même sur tout le territoire, mais chaque collectivité territoriale peut choisir des incitations et des restrictions (circulation, stationnement...), ainsi que les catégories de véhicules concernées, en fonction de la situation locale. Le coût du certificat qualité de l'air est de 4,18 €. Ce prix couvre uniquement les frais de fabrication, de gestion et d'envoi. Une fois acquis, le certificat est valable aussi longtemps qu'il reste lisible. Il ne s'agit pas d'une taxe et il n'y a aucune recette pour le budget de l'État.

PUB...

Catherine Licopoli, psychopraticienne,
06 81 48 22 49, consultations sur rendez-vous.
Espace Kanione pôle médical de Frogès,
500 boulevard de la République

En tant que psychopraticienne, et avec toute mon expérience professionnelle, je propose différents types de méthodes avec un suivi possible ou sous forme de séances ponctuelles afin de débloquer les situations de non-dits, les émotions mal ou non gérées, les

blocages, empêchements... Ces pratiques vont de la communication non violente et l'écoute active avec outils psycho-corporels, en passant par la psychogénéalogie avec constellation individuelle et géosociogramme ; ces méthodes s'adressent à tous les publics.

De plus, je propose la méthode « Bye-Bye Allergies® », une approche énergétique du traitement des allergies, des intolérances ou des sensibilités. Cette formule vient de l'ostéopathie énergétique, de l'énergétique chinoise, la kinésiologie, la psychothérapie, la naturopathie et la méthode NAET.

Transport en commun : quelle mobilité dans le Grésivaudan ?

Depuis la rentrée 2016, TouGo a pris ses marques dans le Grésivaudan et propose une nouvelle offre de transport et des services innovants :

- le nouveau réseau de transport urbain : nouvelles lignes, services scolaires, RESA, TPMP (pour les personnes à mobilité réduite) et saisonniers ;
- le nouvel habillage des véhicules, plus facilement repérable ;
- la nouvelle documentation commerciale avec la possibilité d'avoir désormais les horaires de chaque arrêt ;
- la nouvelle signalétique à l'arrêt, pour plus de lisibilité ;
- le nouveau site Internet www.tougo.fr, entièrement dédié au réseau de transport. Plus pratique, il s'adapte à tous les supports (smartphone, tablette...) ;
- les alertes SMS personnalisées, disponibles sur inscription préalable ;
- le suivi en temps réel des lignes scolaires ;
- la réservation d'un transport depuis le site Internet ;
- et d'autres services à venir...

TouGo souhaite recueillir les avis de chacun sur ces nouveautés, les ajustements déjà effectués et la satisfaction concernant les services associés. C'est dans ce contexte que les habitants du territoire sont invités à échanger sur le sujet lors des comités de secteurs.

Création de comités de secteurs

8 comités de secteurs auront lieu en mars prochain sur différentes communes du territoire :

- ❖ Secteur Balcon de Belledonne Sud – Mardi 7 mars à 18h30, salle du Pinet d'Uriage à Saint-Martin d'Uriage.
- ❖ Secteur Haut Grésivaudan – Jeudi 9 mars à 18h30, salle des mariages en mairie de Pontcharra.
- ❖ Secteur du pays d'Alleverd – Lundi 13 mars à 18h30, salle Veyton à Alleverd.
- ❖ Secteur Crolles-Bernin – Mercredi 15 mars à 18h30, salle du Conseil à la Communauté de communes Le Grésivaudan.
- ❖ Secteur rive gauche Sud – Jeudi 16 mars à 18h30, salle du Conseil municipal en mairie de Villard-Bonnot.
- ❖ Secteur centre Grésivaudan – Lundi 20 mars à 18h30, salle de réunion en mairie de Goncelin.
- ❖ Secteur du plateau des Petites Roches – Mercredi 22 mars à 18h30, salle Mille Club à Saint-Hilaire du Touvet.
- ❖ Secteur rive droite Sud – Jeudi 23 mars à 18h30, salle des fêtes du Rozat à Saint-Ismier.

Une collation sera offerte à la fin des réunions publiques.



Exprimez-vous !



Rendez-vous à :

<ul style="list-style-type: none"> ■ St Martin d'Uriage le mardi 7 mars à 18h30, salle du Pinet d'Uriage ; ■ Pontcharra le jeudi 9 mars à 18h30, salle des mariages, mairie de Pontcharra ; □ Alleverd le lundi 13 mars à 18h30, salle Veyton, mairie d'Alleverd ; ■ Crolles le mercredi 15 mars à 18h30, salle du Conseil, C. de communes Le Grésivaudan ; 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Villard-Bonnot le jeudi 16 mars à 18h30, salle du Conseil Municipal, mairie Villard-Bonnot ; ■ Goncelin le lundi 20 mars à 18h30, salle de réunion, mairie de Goncelin ; ■ St Hilaire-du-Touvet le mercredi 22 mars à 18h30, salle Mille Club ; ■ Saint-Ismier le jeudi 23 mars à 18h30, salle des fêtes du Rozat.
---	---

Agence TouGo (Mobi-G)
1846 rue de Belledonne
38920 Crolles

☎ N° Vert 0 800 941 103

Tous vos déplacements dans Le GRÉSIVAUDAN

TouGo.fr

Besoin d'un renseignement ou d'une info pratique ?

Rendez-vous sur www.tougo.fr

ou par téléphone au 0 800 941 103 (numéro vert, service et appel gratuits) ou en Agences TouGo (Mobi-G) à Crolles et Pontcharra.

Ligne SNCF Grenoble-Montmélian

Une dérogation exceptionnelle pour les bruits causés par des travaux d'entretien de la voie ferrée avec engins mécaniques lourds sur la ligne Grenoble-Montmélian a été accordée à la SNCF par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2017-01-01 en date du 3 janvier 2017.

Cet arrêté précise dans son article 1^{er} « ...qu'une dérogation exceptionnelle est accordée à la SNCF pour l'exécution de travaux nocturnes entre 20 heures et 7 heures, du lundi 9 janvier 2017 au samedi 1^{er} juillet 2017 sur la commune de Tencin, entre autres ».

Foire aux noix



Le 16 octobre 2016 la traditionnelle Foire aux noix a attiré de nombreux visiteurs. Forains, vide-grenier, vente de produits locaux étaient au menu de la journée.



Soirée théâtre

Le 15 octobre 2016 "On a perdu le loup" à l'Espace culturel





Cérémonie du 11 novembre

Cérémonie du 11 novembre, suivi de la visite de l'exposition "Les As de la 1^{re} Guerre Mondiale" installée à la bibliothèque.



Tournoi de Tennis de table

Organisé par 1, 2, 3 Bouge ! cette rencontre a réuni les mordus du ping-pong le 26 novembre à l'Espace Culturel.



Au jour le jour

Marché de Noël



Le 9 décembre 2016, l'association Le Sou des Écoles a organisé le Marché de Noël à l'école Bellevue.



Soirée Secours Populaire

Le 9 décembre 2016 à l'Espace culturel



Concert de Noël

Le 11 décembre 2016, Les musiciens du Louvre ont interprété "Les quatre saisons" de Vivaldi à l'église de Tencin.



Les Vœux du Maire

Le 11 janvier 2017, Le maire, accompagné de l'équipe municipale, a présenté ses vœux aux Tencinois. Des chansons françaises ont ouvert ce moment convivial qui s'est terminé par la dégustation de la traditionnelle galette.



Repas des anciens

Cette année, le repas des anciens s'est déroulé le 22 janvier à l'Espace Culturel. Près de 60 participants ont partagé un repas festif dans une atmosphère chaleureuse et joyeuse.



Soirée Jeux de Société

Le 28 janvier 2017, la soirée Jeux de Société organisé par 1, 2, 3 Bouge ! a réuni les passionnés de jeux et les curieux.

Vos agendas — À vos agendas — À vos agendas

Foire au Boudin— Producteurs Locaux

Le dimanche 12 février sous le préau de l'Espace Culturel aura lieu la traditionnelle foire au boudin.

Au rendez-vous : buvette, boudin, charcuterie traditionnelle et façon corse, miel, pain et fromage. Venez nombreux !

Réunion publique le 16 février

La troisième réunion publique du PLU se déroulera le 16 février 2017 à 19h à l'Espace Culturel.

Soirée dansante "Les années 80"

le 18 mars

Organisée par le comité des fêtes à l'Espace Culturel.

Cross de Tencin — Dimanche 16 avril

2 courses adultes et 3 courses enfants.

Renseignements sur le blog :

<http://crossdetencin.blog4ever.com/>

Soirée dansante ACCA Le 11 mars

Organisée par l'ACCA à l'Espace Culturel.

Cross de Tencin

Vous souhaitez nous rejoindre pour aider à l'organisation du Cross qui aura lieu le 16 avril 2017 ?

Rejoignez l'équipe de bénévoles, qui a besoin de vous !

Contact : <http://crossdetencin.blog4ever.com/contact>

<http://doodle.com/poll/7555biawvgheaq4c>



Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : sur rendez-vous,
- Joël Marseille : le vendredi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- Catherine Chambon : sur rendez-vous,
- France Denans : sur rendez-vous,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :

Lundi de 14h à 17h • Mardi de 14h à 17h
Mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
Jeudi de 9h à 11h30 • Vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h

Directeur de la publication : François Stefani – Rédaction : Joël Marseille, Robert Fois,
Photothèque : © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – Mise en page : Françoise Colin-Madan
Le Bulletin de Tencin – N° 10, Février 2017